L'atmosphère positive qui a prévalu à l'UNSSOD III a été notée. Par ailleurs, les divergences marquées de vues et d'approche qui persistent au sein de la communauté internationale ont été généralement exprimées d'une manière franche, sans récrimination. À long terme, cette franchise pourrait être plus favorable au processus multilatéral de limitation des armements et de désarmement qu'un document consensuel sans relief ni portée réelle donnant une fausse impression d'accord.

L'un des grands objectifs du Canada sera de faire en sorte que la leçon tirée de l'UNSSOD conduise à une acceptation générale d'une approche pragmatique, étape par étape, à l'égard du processus de limitation des armements et de désarmement. C'est la condition de progrès réels vers un monde plus sûr et moins lourdement armé. Cela ne peut se faire que dans la mesure où les réalités actuelles de la limitation des armements et du désarmement (notamment les positions et les objectifs nationaux, régionaux et planétaires, ainsi que les méthodes et les divergences) sont objectivement évaluées et comprises. Les travaux de l'UNSSOD III ont montré à l'évidence qu'un nombre croissant de gouvernements, de toutes les régions et de tous les groupes, reconnaissent les mérites d'une telle approche et s'y rallient.

La Première Commission, que le Canada espère présider au cours de la 43º session de l'AGNU, constituera un forum particulièrement important pour la poursuite de ce vaste objectif. Le Canada devrait saisir cette occasion d'encourager la Première Commission à réexaminer certaines notions fondamentales. Son rôle dans le processus de limitation des armements et de désarmement pourrait être renforcé par la mise en oeuvre de réformes que le Canada et d'autres pays demandent depuis longtemps. Une évaluation attentive des priorités fédérales en matière de limitation des armements et de désarmement devrait constituer une tâche prioritaire. Dans la mesure où cette question pourra être abordée de manière satisfaisante, des problèmes tels que la prolifération de résolutions contradictoires seront plus facilement réglés.

Le Canada a constaté avec une satisfaction particulière l'apparition à l'UNSSOD III d'un consensus sur l'importance essentielle d'une vérification efficace des accords de limitation des armements et de désarmement ainsi que sur la nécessité d'une étude attentive et pratique du rôle des Nations Unies dans la vérification des accords multilatéraux. L'initiative du Canada et des Pays-Bas - qui